Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260706-20260706_01-DE

| REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET | |
|---|---|
| **DATE DE CONVOCATION :**<br>Le 29 juin 2026<br>**DATE D'AFFICHAGE :**<br>Le 29 juin 2026<br>**NOMBRE DE CONSEILLERS :**<br>En exercice : 23<br>Présents : 19<br>Votants : 23<br>**TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :**<br>0 9 JUIL. 2026<br>**REÇU EN PREFECTURE LE :**<br>0 9 JUIL. 2026 | ***Le 6 juillet 2026*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Luc MILIN, Maire.*<br>*Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf : Lorette BIAN, pvr à Françoise BIDAN, Tony CONSTANTY, pvr à Francis LE BIAN, Emmanuel RINNERT, pvr à Morgane KERARVRAN et Philippe HAMON, pvr à Mélanie LEVEN.*<br><br>*Thierry STIENNE est désigné en tant que secrétaire de séance.* |

## 20260706.01 Subventions 2026 aux associations

*Elue rapporteure : Françoise BIDAN, première adjointe déléguée aux finances et les élus référents*
*Question présentée dans la note de synthèse – compte rendu de la commission finances du 22 juin 2026 transmise aux élus à l'appui de la convocation du Conseil.*

Avant la commission finances et administration générale du 22 juin 2026, qui a eu à connaître de ces questions, les élus délégués et les commissions compétentes ont examiné les dossiers de demandes de subventions transmis par les associations locales ainsi que par les associations présentant un intérêt pour la commune du Conquet.
La commission enfance – jeunesse s'est ainsi réunie le 18 mai, le CCAS le 19 mai, la commission culture le 9 juin, la commission sports et vie associative le 10 juin.

Les propositions d'attribution ont été établies au regard des activités conduites, des projets présentés, du nombre d'adhérents ou bénéficiaires concernés et des éléments financiers communiqués par les associations.

Il est rappelé que, outre les subventions financières, les associations de la commune bénéficient :

- de la mise à disposition de locaux communaux équipés (locaux affectés, locaux sportifs, locaux de stockage, salles de réunion, salles de Beauséjour par Convention avec Rêves de Mer conformément au BEA, salles des Renards),
- de la mise à disposition de matériel d'animation et du soutien des services techniques,
- de la mise à disposition du minibus communal.

Au budget primitif, depuis l'adoption de la nomenclature M57, les crédits destinés aux subventions de fonctionnement et aux subventions exceptionnelles sont regroupés au sein d'une même enveloppe budgétaire (56 000 € pour 2026).

Le tableau détaillé des propositions d'attribution est présenté en annexe.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260706-20260706_01-DE

Il est rappelé aux élus qu'ils devront s'abstenir de participer au vote en ce qui concerne l'attribution de subventions aux associations dont ils participent à l'administration.
Sont concernés : Chantal VAN KESTEREN et Bernard LE GUEN pour les Zigafarces, Thierry STIENNE et Francis LE BIAN pour Konkfest, Mélanie LEVEN pour le BBC, Patrick SANCHEZ pour les Viltansou, Morgane KERARVRAN pour l'APE Jean MONNET, Philippe HAMON pour le Pickle Ball Iroise, Bénédicte BULLE et Annaïg HUELVAN pour les Chercheurs d'Arts, Isabelle BOSSARD – LE CALVEZ pour le Souvenir Français, Claire LASPOUGEAS pour le Comité de Jumelage.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,
Ouï les exposés du Maire, de la première adjointe en charge des finances, et des différents adjoints et élus concernés,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu sa délibération en date du 3 mars 2026 approuvant le budget communal,
Vu l'avis unanime des membres de la commission finances et administration générale, formulé à l'occasion d'une réunion ouverte à l'ensemble des élus intéressés, le 22 juin 2026,
Considérant la nécessité de soutenir prioritairement les associations d'intérêt général communal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, (*les élus suivants, exerçant des fonctions dirigeantes au sein d'associations locales, ne prennent pas part au vote pour les associations qui les concernent : Chantal VAN KESTEREN et Bernard LE GUEN pour les Zigafarces, Thierry STIENNE et Francis LE BIAN pour Konkfest, Mélanie LEVEN pour le BBC, Patrick SANCHEZ pour les Viltansou, Morgane KERARVRAN pour l'APE Jean MONNET, Philippe HAMON pour le Pickle Ball Iroise, Bénédicte BULLE et Annaïg HUELVAN pour les Chercheurs d'Arts, Isabelle BOSSARD – LE CALVEZ pour le Souvenir Français, Claire LASPOUGEAS pour le Comité de Jumelage*).

Décide de valider la proposition de la Commission et de répartir les subventions aux associations, pour l'année 2026, conformément au tableau joint à la présente délibération.

Le Conquet, le 6 juillet 2026
Le Maire, Jean-Luc MILIN

